

DEPARTEMENT DU GERS

MAIRIE
DE

SEYSSES-SAVES

32130

TELEPHONE : 05 62 62 03 51

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 août 2025

Présents : Anne-Marie Gleizes, Francis Martres, Michel Tenne, Jean-Pierre Cavaille, Cathy Lajous, Philippe Massarin, et Jean-Marc Lapalu,

Absents excusés : Amélie Lamarque, Valentin Tonus, Nicolas Taulet, Véronique Fernandez

Secrétaire : Francis Martres

1- Approbation du procès-verbal du 26 mai 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 26 mai 2025

2- Délibération sur la composition du Conseil communautaire

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026 les communes et les intercommunalités doivent procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire rappelle la répartition de droit commun et explique que le Conseil Communautaire 2020/2026 est

Pour Samatan 9 sièges sous accord local et que le bureau qui en a débattu propose :

Pour Lombez 8 sièges

Pour les 30 autres communes 1 siège

Les membres présents décident à l'unanimité d'approuver la répartition par accord local.

3- Décision modificative sur amortissement d'investissement / aménagement du village

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors des contrôles comptables automatisés par la cellule qualité du comptable du trésor public, il en ressort une absence d'amortissement du compte 204182(amortissement aménagement du village) suite à un oubli d'imputation qu'il faut combler en prenant une décision modificative sur le budget communal 2025 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 681 : - 13825

681-082 : + 13825

Investissement

recette : 28004182-040 : +13825

dépense : 2131 : + 13825

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette modification.

4- Questions diverses

Travaux accessibilité à l'Eglise

Pour l'ouverture de la porte, 2 entreprises ont répondu, le choix se porte sur l'entreprise Histoires de pierres moins disante et connue de l'architecte.

Pour la menuiserie (fabrication et mise en place d'une porte, un seul devis au-dessus de l'évaluation de l'architecte, 3 autres entreprises vont être contactées.

Travaux de reprises des concessions abandonnées

L'entreprise Seguala a réalisé les travaux courant juillet, Un nouveau devis a été établi pour le déplacement de 2 caveaux pour obtenir des allées droites et dégagées montant 2700€, les travaux seront réalisés courant été 2026.

Fin de la réunion 23h00

Mr Francis Martres (secrétaire de séance)



M. TENNE Michel (Maire)

